## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## ARRETE Nº 171 / 2022

MAIRIE de OUEVERT 22100

OBJET : Police Municipale - Sûreté et commodité du passage dans les rues et voies publiques CIRCULATION ALTERNEE PAR FEUX TRICOLORES INTERDICTION DE STATIONNER RUE DE CASSEPOT LE 29 NOVEMBRE 2022

Tél.: 02.96.85.81.80

Nous, Maire de la Commune de QUEVERT (Côtes D'Armor)

VU, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

## ARRETONS

ARTICLE 1er: En raison de travaux concernant la réalisation d'un branchement électrique, la circulation sera alternée par feux tricolores, interdiction de stationner au droit du chantier rue de Cassepot, le 29 novembre 2022.

ARTICLE 2ème: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par L'entreprise chargée des travaux à proximité du chantier.

ARTICLE 3ème:

Monsieur le Maire, La Gendarmerie, Les pompiers,

L'entreprise STE ARMOR,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. QUEVERT, le 17/11/2022

Le MAIRE,

Philippe LANDURÉ